

UNIVERSITE DE MONCTON

SENAT ACADEMIQUE

REUNION DU 22 FEVRIER 1982
 9H SALON DU CHANCELIER EDIFICE TAILLON
 CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON

PRESENTS

GILBERT FINN, PRESIDENT
 JACQUES ALLARD
 MICHEL BASTARACHE
 MICHELINE BEAUDRY-DARISME
 ADRIEN BERUBE
 LEONCE BOUDREAU
 LORRAINE BOURQUE
 NORMAND CARRIER
 LEANDRE DESJARDINS
 GEORGES FRANCOIS
 JEAN-MARIE GAGNE
 JEANNE D'ARC GAUDET
 ANDRE GIBBS
 FREDERIC GROGNIER
 CLARENCE JEFFREY
 ANDRE LEBLANC
 LEONARD LEBLANC
 ALBERT LEVESQUE
 GARY LONG
 LOUIS MALENFANT

ABSENTE: ODETTE PELLERIN

PRESENTS

PATRICE-ELOI MALLET
 FRANCOIS MONFETTE
 BERNARD NADEAU
 BRIAN NEWBOLD
 RONALD PETTIGREW
 MARIELLE PREFONTAINE
 SIMONE RAINVILLE
 JEAN-GUY RIOUX
 PIERRE ROUSSEL
 NORMAN ROY
 GILMEN SMYTH
 JEAN-GUY VIENNEAU
 VELMA WADE
 FRANCIS WEIL
 GEORGE WYBOUW
 ARMAND CARON, INVITE
 YVES CHOUINARD, INVITE
 MEDARD COLLETTE, INVITE
 VIATEUR VIEL, INVITE
 GILLES LONG, SECRETAIRE

TABLE DES MATIERES

	PAGE
1, OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT.....	3
2. CORRESPONDANCE	3
3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-121181	3
4. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL.....	3
5. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL CAC-251181	
5.1 CONDITIONS D'ADMISSION DES ETUDIANTS NEO-ECOSSAIS.....	3
5.2 POLITIQUE LINGUISTIQUE.....	4
5.3 MANUELS DE COURS.....	5
6. REGLEMENTS UNIVERSITAIRES: MODIFICATIONS	
6.1 ARTICLE 15.....	5
6.2 ARTICLE 16.5.....	5
7. NOMINATIONS	
7.1 CONSEIL DE RECHERCHE.....	6
7.2 CONSEIL DES ETUDES SUPERIEURES.....	6
7.3 BUREAU DE DIRECTION DU SENAT.....	7
8. RAPPORT DU COMITE CONJOINT DE LA PLANIFICATION	8
10. COMITE DE SELECTION, GRADES HONORIFIQUES	8

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9h40.

Il présente ensuite l'ordre du jour.

RESOLUTION 01-SAC-820222

Il est proposé par Marielle Préfontaine appuyée par Velma Wade

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

2. CORRESPONDANCE

2.1 Lettre de Cyrille Simard, en date du 17 février 1982. Au nom des étudiants du CUSLM, il conteste la résolution 21-SAC-121181, surtout en ce qui concerne l'amputation de la semaine d'étude de la session d'automne.

2.2 Lettre de Pierre Roussel, en date du 17 février 1982. Inclus une pétition signée par 203 étudiants du CUSLM (même sujet que 2.1).

RESOLUTION 02-SAC-820222

Il est proposé par Pierre Roussel appuyé par Gilmen Smyth

"Que la question du calendrier universitaire soit reportée à la rubrique "Autre".

Vote Abstention 1 ADOPTE.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-121181

RESOLUTION 03-SAC-820222

Il est proposé par Brian Newbold appuyé par Michel Bastarache

"Que le procès-verbal SAC-121181 soit adopté."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

M. Newbold soulève une correction à apporter à la liste des excusés: il faut lire GEORGE Wybouw.

4. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL

Les articles 4.2 et 10.2 sont reportés à la rubrique 9 de l'ordre du jour.

5. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL CAC-251181

5.1 Conditions d'admission des étudiants néo-écossais (art. 4.2) (documents 5A et 5B).

Après avoir souligné que le document 5A présentait les conditions particulières d'admission telles qu'elles existent pour les étudiants néo-écossais, Léonard LeBlanc fait lecture du document 5B dans lequel il avance des propositions relatives auxdites conditions.

Une discussion s'ensuit à propos de la réorganisation du programme spécial d'immersion pour Francophones, de la Faculté des arts.

RESOLUTION 04-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Lorraine Bourque

"Qu'en ce qui concerne les étudiants de la Nouvelle-Ecosse, les conditions d'admission approuvées à la réunion du Sénat académique du mois de novembre 1981 soient remplacées par celles qui suivent:

Pour être admissible aux programmes du 1er cycle de l'Université de Moncton, l'étudiant néo-écossais doit être détenteur d'un diplôme de fin d'études secondaires de l'école fréquentée et doit satisfaire aux conditions particulières d'admission établies pour le programme envisagé. Toutefois, l'admission de l'étudiant néo-écossais qui n'a complété que la onzième année (avoir réussi 10 sur 15 cours du niveau secondaire) peut être accepté à condition:

- a) De pouvoir présenter un dossier scolaire de qualité supérieure;
- b) D'accepter les conditions spéciales définies par la faculté/école au moment de l'inscription en vue d'adapter le programme d'études choisi au besoin de l'étudiant;

Que, pour les étudiants en provenance de la Nouvelle-Ecosse, les conditions particulières d'admission aux différents programmes de l'Université soient publiées dans l'annuaire, comme pour les étudiants du Nouveau-Brunswick et du Québec;

Que la Faculté des arts soit mandatée de réorganiser son programme spécial d'immersion pour les Francophones (FR 1865 à FR 1886), afin de permettre aux étudiants (néo-écossais et autres) qui en auraient de besoin de faire graduellement le rattrapage nécessaire en français tout en poursuivant des études dans les disciplines choisies."

Vote Abstentions 2 ADOPTE.

5.2 Politique linguistique (art. 7.1) (document 6)

Léonard LeBlanc fait l'état de la situation et recommande qu'un comité permanent des normes linguistiques soit formé. Deux modifications sont apportées à la proposition initiale:

- le mot "définir" doit se lire proposer
- le nombre de membres est ramené de 5 à 3.

RESOLUTION 05-SAC-820222

Il est proposé par Marielle Préfontaine appuyée par Lorraine Bourque

"Qu'un comité permanent des normes linguistiques soit formé dont le mandat serait comme suit:

- a) proposer et mettre à jour les normes linguistiques de l'Université;
- b) élaborer, expérimenter et évaluer les moyens d'implantation desdites normes.

Les responsables pour exécuter le mandat du Comité relèveraient du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche qui ferait rapport au Sénat académique. Le Comité serait composé de trois(3) personnes choisies par le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche en prenant en considération la préparation et l'intérêt démontrés par les individus pour le genre de travail à accomplir."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

5.3 Manuels de cours

Un membre demande que la question des manuels de cours soit réglée et qu'un rapport soit soumis à la prochaine réunion du Sénat.

6. REGLEMENTS UNIVERSITAIRES: MODIFICATIONS

6.1 Article 15: Dispense des préalables à un cours (doc. 7)

RESOLUTION 06-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Ronald Pettigrew

"15. DISPENSE DES PREALABLES A UN COURS

15.1 Un étudiant ne peut être dispensé d'un préalable à un cours que s'il satisfait à l'une des conditions suivantes:

1. Le préalable en question est un cours dans lequel l'étudiant a échoué et qu'il reprend sous forme de cours concomitant ou un cours pour lequel l'étudiant a obtenu un I. Dans ces cas, l'étudiant devra avoir démontré, de l'avis du professeur et sur décision du doyen/directeur responsable du cours, qu'il a acquis une préparation jugée suffisante.
2. De l'avis écrit du professeur et sur décision du doyen/directeur responsable du cours, l'étudiant a acquis à l'aide d'autres cours une préparation jugée suffisante."

Sur la question, Georges François est d'avis qu'il importe de veiller à ce que le choix des préalables soit judicieux. Il faut s'assurer également de ne pas bâtir des pyramides de cours qui protègent des intérêts, et de ne pas créer des préalables arbitraires.

Vote

Abstention 1

ADOPTE.

Discussion sur la pertinence d'inclure "dsp" dans l'interprétation de "doyen/directeur". Le protocole, qui doit être soumis à la prochaine réunion du Sénat, devra clarifier cette difficulté.

Entre-temps, M. le Président demande au Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de voir à la révision des règlements universitaires en vue de préparer une recommandation pour la prochaine réunion du Sénat.

Un membre demande que tous les documents soient expédiés au moins 10 jours avant la tenue de la réunion.

6.2 Article 16.5 (document 7)

RESOLUTION 07-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Francis Weil

"Qu'un trop grand nombre d'absences à un cours peut entraîner, après un avertissement du professeur, l'obligation pour un étudiant de se retirer de ce cours. La décision finale au sujet du retrait obligatoire est prise par le doyen."

Vote

Abstentions 2

ADOPTE.

7. NOMINATIONS

7.1 Conseil de recherche

Un bulletin de vote est distribué aux membres.

RESOLUTION 08-SAC-820222

Il est proposé par Gary Long appuyé par Louis Malenfant

"Que le bulletin de vote pour les mises en candidature au Conseil de recherche soit approuvé tel que soumis."

Vote Abstentions 2 ADOPTE.

Scrutateurs: Gilles Long

Pierre Roussel

Dépouillement du scrutin:

Un membre de chacune des facultés:

George Wybouw (Administration)
 Rodolphe Lamarche (Arts)
 Normand Gionet (Education)
 Yves Poussart (Sciences et génie)
 Fernand Mattart (Sciences sociales)

Un membre de l'ensemble des écoles non intégrées:

Auréa Cormier

Un membre du CUS:

Diane Saucier

Un membre du CUSLM:

Adrien Bérubé

Le Conseil de recherche est donc composé de: -

Clarence Jeffrey, doyen
 N..., vice-doyen
 George Wybouw
 Rodolphe Lamarche
 Normand Gionet
 Yves Poussart
 Fernand Mattart
 Auréa Cormier
 Diane Saucier
 Adrien Bérubé

7.2 Conseil des études supérieures

Un deuxième bulletin de vote est distribué aux membres.

RESOLUTION 09-SAC-820222

Il est proposé par Pierre Roussel appuyé par Léonard LeBlanc

"Que le bulletin de vote pour les mises en candidature au Conseil des études supérieures soit approuvé tel que soumis."

Vote Abstentions 2 ADOPTE.

Dépouillement du scrutin:

Un membre de chacune des facultés:

Mohammed Zeitoun (Administration)
 Léon Thériault (Arts)
 Roger Bourgeois (Education)
 Alan Fraser (Sciences et génie)
 Gilles Bouchard (Sciences sociales)

Ecoles non intégrées (une seule école éligible)

Marielle Préfontaine (Nutrition et études familiales)

Le Conseil des études supérieures est donc composé de:

Clarence Jeffrey, doyen
 N..., vice-doyen
 N..., étudiant de 2e ou 3e cycle
 Gilles Long, secrétaire général (registraire)
 Mohammed Zeitoun
 Léon Thériault
 Roger Bourgeois
 Alan Fraser
 Gilles Bouchard
 Marielle Préfontaine

RESOLUTION 10-SAC-820222

Il est proposé par Frédéric Grogner appuyé par Léonard LeBlanc

"Que le Sénat demande aux facultés/écoles de présenter l'avenir deux candidatures en vue de l'élection des membres du Conseil de recherche et du Conseil des études supérieures."

Vote Contre 1 Abstentions 3 ADOPTE.

7.3 Bureau de direction du Sénat

M. le Président précise que les trois membres élus par le Sénat doivent également être membres du Sénat. La période d'exercice est de deux(2) ans; elle cesse dès qu'un membre perd sa qualité de sénateur.

Mises en candidature:

CANDIDAT	PROPOSEUR
Bernard Nadeau	Jean-Guy Rioux
Clarence Jeffrey	Norman Roy
Frédéric Grogner	George Wybouw
Simone Rainville	Micheline Beaudry-Darismé
Lorraine Bourque	Marielle Préfontaine

RESOLUTION 11-SAC-820222

Il est proposé par Jean-Guy Vienneau appuyé par Gilmen Smyth

"Que les mises en candidature cessent."

Vote Abstentions 2 ADOPTE.

RESOLUTION 12-SAC-820222

Il est proposé par Jacques Allard appuyé par Micheline Beaudry Darismé

"Que l'élection se fasse à majorité simple."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

Scrutateurs: Gilles Long

Pierre Roussel

Dépouillement du scrutin:

Bernard Nadeau	24
Clarence Jeffrey	20
Frédéric Grogner	19
Simone Rainville	15
Lorraine Bourque	17

Bernard Nadeau, Clarence Jeffrey et Frédéric Grogner sont donc élus au Bureau de direction du Sénat.

Dr Ethel Margaret Fulton
(Docteur en Sciences de l'éducation)

Arthur LeBlanc
(Docteur en Musique)

RESOLUTION 15-SAC-820222

Il est proposé par Norman Roy appuyé par Brian Newbold

"Que l'Université confère les grades tels que proposés par le Comité de sélection des grades honorifiques."

Vote unanime ADOPTE.

M. le Président demande aux membres de garder la plus grande discrétion puisqu'il lui faut maintenant communiquer avec lesdites personnes pour s'assurer de leur acceptation.

Ajournement à 12h30.

Reprise à 13h30.

RESOLUTION 16-SAC-820222

Il est proposé par George Wybouw appuyé par Normand Carrier

"Que la séance se termine aujourd'hui."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

9. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES

M. le Président précise que les membres devront voter sur les recommandations présentées dans le rapport du Comité des programmes (document 1A). Il souligne que ce document est un résumé du travail entrepris lors de neuf réunions dudit Comité et qu'il ne contient que l'essentiel des recommandations seulement. Les informations non incluses ont été déposées au Comité des programmes et approuvées par ce Comité.

9.1 Rapport du Comité des programmes (doc. 1A et Addendum 1A)

RESOLUTION 17-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Norman Roy "Faculté d'administration: Majeur en marketing

<u>Cours proposés</u>		<u>Crédits</u>
AD 2310	Principes de marketing	3
AD 2368	Le consommateurisme	3
AD 4310	Marketing industriel	3
AD 4315	Marketing international	3
AD 3368	Réseaux de distribution	3
AD 4369	Projet en marketing	3
AD 4370	Analyse et recherche en marketing	3
		21
<u>Cours éliminés</u>		<u>Crédits</u>
AD 2311	Principes de marketing I	3
AD 2312	Principes de marketing II	3
AD 3351	Protection du consommateur	3

Cours éliminés (suite)

AD 3363	Commerce de détail	3
AD 3364	Marketing appliquée à la PME	3
AD 4351	Problèmes sociaux en marketing	3
AD 4363	Canaux de distribution	3

 21
PROGRAMME PROPOSECours obligatoires

AD-2310	Principes de marketing
AD-4365	Vente
AD-3352	Etude de marché
AD-3353	Comportement du consommateur
**AD-4310	Marketing industriel
AD-4362	Promotion
**AD-4370	Analyse et recherche en marketing
AD-4366	Gestion du marketing
AV-2912	Communication graphique
ST-2653	Statistiques descriptives

**Nouveaux coursCours à option

**AD-2368	Le consommateurisme
**AD-3368	Réseaux de distribution
**AD-4315	Marketing international
AD-3366	Relations publiques dans l'entreprise
AD-3361	Communications dans l'entreprise
AD-3471	Statistiques appliquées aux affaires
AD-4222	Administration du personnel I
**AD-4369	Projet en marketing
AV-2913	Communication graphique
AD-3211	Les petites et moyennes entreprises
DR-2000	Introduction au droit commercial
AD 3365	Le marketing et les organisations à but non lucratif

**Nouveaux coursMineur en marketingPROGRAMME PROPOSECours obligatoires

AD-2310	Principes de marketing
AD-2368	Le consommateurisme
AD-4365	Vente
AD-3366	Relations publiques dans l'entreprise

Cours à option

AD 3353 Comportement du consommateur
 AD 3365 Le marketing et les organisations à but non lucratif
 AD 4222 Administration du personnel I
 ST 2653 Statistiques descriptives
 AD 3352 Etude de marché
 AD 3368 Réseaux de distribution
 AD 3361 Communication dans l'entreprise
 AD 3211 Les petites et moyennes entreprises
 AD 4310 Marketing industriel"

Vote Abstention 1 ADOPTE.

RESOLUTION 18-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Norman Roy

"BAAPROGRAMME PROPOSEPremière annéeCours obligatoires

Aucun changement

Deuxième annéeCours obligatoires

AD-2211 Principes de management I
 AD-2212 Principes de management II
 AD-2231 Eléments de la production
 AD-2310 Principes de marketing
 AD-2368 Le consommateurisme
 CO-2601 Introduction à l'informatique de gestion
 CO-2602 Programmation appliquée aux affaires
 CO-2701 Taxation
 DR-2000 Initiation au droit commercial
 FI-2702 Initiation à la finance
 FI-2801 Mathématiques financières
 ST-2653 Statistiques descriptives

Cours à optionMarketing (minimum de 6 crédits)

AD-3352 Etude de marché
 AD-3353 Comportement du consommateur
 AD-3361 Communications dans l'entreprise
 AD-3368 Réseaux de distribution
 AD-3211 Les petites et moyennes entreprises
 AD-3365 Le marketing et les organisations à but non lucratif
 AD-3366 Relations publiques dans l'entreprise
 AD-4305 Vente
 AD-4762 Promotion publicitaire

Certificat en marketingPROGRAMME PROPOSECours obligatoires (15 crédits)

AD-2310 Principes de marketing
 AD-2268 Le consommateurisme
 ST-2653 Statistiques descriptives
 AD-3352 Etude de marché
 AD-3353 Comportement du consommateur

Cours à option (15 crédits parmi)

AD-4365 Vente
 AD-3361 Communications dans l'entreprise
 AD-3365 Le marketing et les organisations à but non lucratif
 AD-3368 Réseaux de distribution
 AD-3211 Les petites et moyennes entreprises
 AD-4362 Promotion publicitaire
 AD-4310 Le marketing industriel
 AD-4366 Gestion du marketing
 AD-4370 Analyse et recherche en marketing"

Vote Abstentions 2 ADOPTE.

RESOLUTION 19-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Georges François

"Que PI 2220 La libération de la femme (3 cr.) devienne
 PI 2225 Philosophie du féminisme (3 cr.)(même description);

Que PI 2230 Philosophie morale (3 cr.) devienne PI 2235 Ethique (3 cr.)(même description)."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

RESOLUTION 20-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Georges François

"1) Abolition des cours suivants:

MU 1211	Les styles diatoniques I	3 cr.
MU 1212	Les styles diatoniques II	3 cr.
MU 2211	Les styles chromatiques I	3 cr.
MU 2212	Les styles chromatiques II	3 cr.
MU 3211	Les styles modernes I	3 cr.
MU 3212	Les styles modernes II	3 cr.

2) Création des cours suivants:

MU 1221
 Les styles polyphoniques (3-2) 3 cr.
 Préalable: MU 1202 ou l'équivalent
 Revue de la théorie élémentaire. Etude des caractéristiques du langage musical du XVIIe siècle; Développement de la sensibilité auditive des éléments étudiés. Audition d'oeuvres-types, et exercices d'analyse et d'écriture dans le style de Palestrina ayant pour but l'assimilation des caractéristiques stylistiques.

MU 1222 (3-2) 3 cr.

Les styles traditionnels I

Préalable: MU 1221

Concomitant: MU 1050 ou MU 1070

Etude des caractéristiques mélodiques, harmoniques-contrapuntiques, rythmiques et structurelles du langage musical de la période baroque, classique et romantique. Développement de la sensibilité auditive en fonction des éléments étudiés. Audition d'oeuvres types, et exercices d'analyse et d'écriture (harmonisations et compositions) dans les différents styles ayant pour but l'assimilation des caractéristiques stylistiques.

MU 2221

Les styles traditionnels II

(3-2) 3 cr.

Préalable: MU 1222

Suite du cours MU 1222

MU 2222

Les styles traditionnels III

(3-2) 3 cr.

Préalable: MU 2221

Suite du cours MU 2221

MU 3221

Les styles traditionnels IV

(3-2) 3 cr.

Préalable: MU 2222

Suite du cours MU 2222

MU 3222

Les styles modernes

(3-2) 3 cr.

Préalable: MU 3221

Etude des caractéristiques mélodiques, harmoniques-contrapuntiques, rythmiques et structurelles du langage musical depuis Wagner. Développement de la sensibilité auditive en fonction des éléments étudiés. Audition d'oeuvres-types et exercices d'analyse et d'écriture dans les différents styles ayant pour but l'assimilation des caractéristiques stylistiques.

3) Que le cours MU 1400 Méthodes vocales (3 cr.) soit aboli et remplacé par MU 3400 Méthodes vocales (3 cr.) (même description que l'actuel MU 1400).

4) Modifications pour l'Annuaire

- remplacer "...jusqu'à concurrence de six semestres" par pendant au moins six(6) semestres.
- remplacer "l'étudiant doit se présenter à toutes les répétitions..." par l'étudiant doit participer aux répétitions...

5) Bacc. en musique: modifications à l'année préparatoire Nouveaux cours obligatoires

MU 1221 Les styles polyphoniques 3 cr.
 MU 1222 Les styles traditionnels I 3 cr.

Cours abolis

MU 1211 Les styles diatoniques I 3 cr.
 MU 1212 Les styles diatoniques II 3 cr.
 MU 1400 Méthodes vocales 3 cr.

Total 33 cr.

6) Bacc. en musique (formation générale): modifications2e annéeNouveaux cours obligatoires

MU 2221 Les styles traditionnels II	3 cr.
MU 2222 Les styles traditionnels III	3 cr.

Cours abolis

MU 2211 Les styles chromatiques I	3 cr.
MU 2212 Les styles chromatiques II	3 cr.

3e annéeNouveaux cours obligatoires

MU 3221 Les styles traditionnels IV	3 cr.
MU 3222 Les styles modernes	3 cr.

Cours abolis

MU 3211 Les styles modernes I	3 cr.
MU 3212 Les styles modernes II	3 cr.

Cours à option (cours MU*) 15 cr.

Total 33 cr.

7) Bacc. en musique (concentration éducation musicale): modifications2e annéeNouveaux cours obligatoires

MU 2221 Les styles traditionnels II	3 cr.
MU 2222 Les styles traditionnels III	3 cr.

Cours abolis

MU 2211 Les styles chromatiques I	3 cr.
MU 2212 Les styles chromatiques II	3 cr.

3e annéeNouveaux cours obligatoires

MU 3221 Les styles traditionnels IV	3 cr.
MU 3222 Les styles modernes	3 cr.
MU 3400 Méthodes vocales	3 cr.

Cours abolis

MU 3211 Les styles modernes I	3 cr.
MU 3212 Les styles modernes II	3 cr.

Total 36 cr.

8) Bacc. en musique (concentration histoire et techniques d'écriture musicale): modifications2e annéeNouveaux cours obligatoires

MU 2221 Les styles traditionnels II	3 cr.
MU 2222 Les styles traditionnels III	3 cr.

Cours abolis

MU 2211 Les styles chromatiques I	3 cr.
MU 2212 Les styles chromatiques II	3 cr.

3e annéeNouveaux cours obligatoires

MU 3221 Les styles traditionnels IV	3 cr.
MU 3222 Les styles modernes	3 cr.

Cours abolis

MU 3211 Les styles modernes I	3 cr.
MU 3212 Les styles modernes II	3 cr.

Cours à option (cours MU*) 3 cr.

Cours au choix 6 cr.

Total 36 cr.

4e annéeCours obligatoires

Ajouter:

MU 4001 Instrument principal et ensemble(s) VII	3 cr.
MU 4002 Instrument principal et ensemble(s) VIII	3 cr.

Cours à option 6 cr.

Deux(2) cours parmi les suivants

MU 3261 Composition I
MU 3262 Composition II
MU 4190 Projets spéciaux

9) Bacc. en musique (concentration interprétation et pédagogie): modifications

2e annéeNouveaux cours obligatoires

MU 2221 Les styles traditionnels II	3 cr.
MU 2222 Les styles traditionnels III	3 cr.

Cours abolis

MU 2211 Les styles chromatiques I	3 cr.
MU 2212 Les styles chromatiques II	3 cr.

3e annéeNouveaux cours obligatoires

MU 3221 Les styles traditionnels IV	3 cr.
MU 3222 Les styles modernes	3 cr.

Cours abolis

MU 3211 Les styles modernes I	3 cr.
MU 3212 Les styles modernes II	3 cr.

Cours au choix (sont exclus les cours MU) 6 cr.

Cours à option (cours MU*) 3 cr.

Total 33 cr. "

Vote

Abstention 1

ADOPTÉ.

RESOLUTION 21-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Louis Malenfant

"Admission à la maîtrise

Moyenne cumulative de 2.5 dans les cours de la spécialisation.

Le CPR avait élargi cette demande de la Faculté des arts à toutes les composantes de l'Université. Consultation

a été faite. Les facultés, centres et écoles sont favorables.

"Que la décision soit reportée; qu'une étude des moyennes obtenues par les finissants du deuxième cycle au cours des cinq dernières années soit effectuée par le Registrariat du CUM."

Cette question sera soumise au Sénat de mai 1982."

Vote

Abstention 1

ADOPTE.

RESOLUTION 22-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Brian Newbold

"Modifications aux programmes de cours (biologie):

PROGRAMME PROPOSE

BI 4011 Initiation à la recherche I

(2 cr.)

(obligatoire pour les étudiants en spécialisation biologie)

BI 4022 Initiation à la recherche II

(4 cr.)

(obligatoire pour les étudiants en spécialisation biologie)

BI 2181 Embryologie (3 cr.)

BI 2183 - Travaux pratiques d'embryologie soit concomitant pour les étudiants en spécialisation et en majeur biologie

BI 2183 Travaux pratiques d'embryologie

(1 cr.)

BI 2181 soit concomitant pour les étudiants en spécialisation et en majeur biologie

IN 2203 Introduction à la programmation

(3 cr.)

IN 2203 obligatoire pour le cours BI 4364 et beaucoup plus pertinent pour les étudiants en biologie (obligatoire, spéc. biologie)

Obligatoire pour spécialisation biologie:

BC 3811 Biochimie I (3 cr.)

ou

BC 3822 Biochimie II (3 cr.)

ou

BC 3322 Introduction à la biochimie (3 cr.)

BI 2101

Que BI 2101 soit ajouté à la liste des cours à option pour le programme du mineur en biologie."

Vote

Abstention 1

ADOPTE.

RESOLUTION 23-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Brian Newbold

"Chimie: dans la section "Organigramme des cours de première année en chimie", il faut rayer la phrase "Il est entendu que le cours CH 1511 sera accordé 6 crédits dans la charge académique du professeur qui l'enseigne."

Modifications des cours en chimie et biochimieENLEVER

CH 1001 (0-3) 2 cr.

LABORATOIRE DE CHIMIE GENERALE I

Concomitant: CH 1011 (ou CH 1311 avec la permission des directeurs de départements concernés)

CH 1002 (0-3) 1 cr.

LABORATOIRE DE CHIMIE GENERALE II

Préalable: CH 1001 (ou CH 1301 avec la permission du Département de chimie)

Concomitant: CH 1022

CH 1011 (3-0) 3 cr.

CHIMIE GENERALE I

Préalable: CH 122 ou CH 1311

CH 1022 (3-0) 3 cr.

CHIMIE GENERALE II

Préalable: CH 1011 (ou CH 1311 avec la permission du directeur de département)

CH 1301 (0-2) 1 cr.

LABORATOIRE DE CHIMIE GENERALE I

Concomitant: CH 1311

CH 1302 (0-2) 1 cr.

LABORATOIRE DE CHIMIE GENERALE II

Préalables: CH 1301 ou CH 1001

Concomitant: CH 1322

CH 1311 (3-0) 3 cr.

CHIMIE GENERALE I

Préalable: aucun

Concomitant: aucun

CH 1322 (3-0) 3 cr.

CHIMIE GENERALE II

Préalables: CH 1311 ou CH 1011

CH 4422 (3-0) 3 cr.

CHIMIE HETEROCYCLIQUE

Préalable: CH 3411

AJOUTER

CH 1101 (0-3) 1 cr.

LABORATOIRE DE CHIMIE GENERALE I

Concomitant: CH 1011 ou CH 1511

AJOUTER (suite)

CH 1002 (3-0) 3 cr.

LABORATOIRE DE CHIMIE GENERALE II

Préalable: CH 1101

Concomitant: CH 1022

CH 1011 (3-0) 3 cr.

CHIMIE GENERALE I

Préalable: CH 122 ou permission du directeur du
Département de chimie

CH 1022 (3-0) 3 cr.

CHIMIE GENERALE II

Préalable: CH 1011 ou CH 1511

CH 1502 (0-3) 1 cr.

LABORATOIRE DE CHIMIE

Concomitant: CH 1522

CH 1511 (3-2) 4 cr.

INTRODUCTION A LA CHIMIE GENERALE

Préalable: aucun

CH 1522 (3-0) 3 cr.

DE L'ATOME A LA CELLULE

Préalable: CH 122

CH 4423 (3-0) 3 cr.

THEMES AVANCES DE CHIMIE ORGANIQUE

Préalable: CH 3411

Modifications aux programmes (options)

MODIFICATIONS au programme du majeur en chimie (à inclure)

IN-2203 Introduction a la programmation 3 cr.

CH-4000 ou BC-4000

MODIFICATIONS au programme du majeur en biochimie (à inclure)

BC-4000 ou CH-4000

CH-3122 Electrochimie

MODIFICATIONS au programme du majeur en biochimie (suite) (à inclure)

CH-3211 Chimie i inorganique II

CH-4411 Produits naturels

CH-4502 Laboratoire de chimie instrumentale

CH-4523 Chimie instrumentale

CH-49L1 Chimie physique des polymères, colloïdes et surfaces

NA-4612 Nutrition et métabolisme

ENLEVER au programme du majeur en biochimie

BI-3802 Techniques de laboratoire et instrumentation en biologie

BI-4311 Pollution des eaux douces

INCLURE: au programme de la spécialisation en chimie

IN-2203 Introduction à la programmation 3 cr.

CH-4000 ou BC-4000

INCLURE: au programme de la spécialisation en biochimie

BC-4000 ou CH-4000"

Vote

Abstentions 2

ADOPTÉ.

RESOLUTION 24-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Francis Weil
 "Modifications aux préalables et concomitants des cours du
 programme de génie

<u>SIGLE DU COURS</u>	<u>ACTUEL</u>	<u>PROPOSE</u>
	P - préalable C - concomitant	P - préalable C - concomitant
GG-2520		Permission du Département
GG-3130 (nouveau sigle GG-3135)	P: GG-2010, GG-2020, IN-2251	P: IN-2251 + 60 crédits de cours
GC-4010	P: Permission du Département	C: GC-4410, GC-4610
GC-4020	P: Permission du Département	C: GC-4410, GC-5520
GC-4410	P: GG-3220	P: GG-3210
GC-4420	P: GG-1510 ou permission du Département	P: GG-1510, GC-4410
GC-4710		P: 90 crédits de cours
GC-4720		P: 90 crédits de cours
GC-5520		C: GG-2520, GG-3610
GC-5621	P: GG-3620	P: GC-4610
GI-4035	P: GI-4010	P: GI-4010, GI-4110

Modifications aux programmes2e année - Génie général

Changement de titre:

GG 2120 Mesures (générales) 3 cr. devient
 GG 2125 Analyse des systèmes d'ingénierie I 3 cr.

3e année - Génie général

Changement de titre:

GG 3130 Application des ordinateurs 2 cr. devient
 GG 3135 Analyse des systèmes d'ingénierie II 2 cr.

Modification de description:

GG 3410 Analyse des circuits et appareils
 électriques 3 cr.
 GG 3810 Systèmes linéaires 2 cr.

4e année - Génie civil

Changement de titre:

GC 4710 Transport et circulation 3 cr. devient
 GC 4730 Technique de la circulation I 3 cr.
 GC 4720 Routes 3 cr. devient
 GC 4740 Conception géométrique des routes 3 cr.
 GC 4210 Conception des structures 3 cr. devient
 GC 4230 Concepts des structures 3 cr.

5e année - Génie civil

Cours aboli:

LISTE I: GC 5961 Topographie 3 cr.

Nouveau cours:

LISTE I: GC 5140 Analyse des systèmes d'ingénierie III 3 cr.

4e année - Génie industriel

Changement de titre:

GI 4410 Appareils électriques et circuits 3 cr. devient

GI 4415 Circuits logiques et digitaux 3 cr.

GI 4030 Analyse des systèmes de production 3 cr. devient

GI 4035 Analyse des systèmes de production I 3 cr.

Changement de sigle:

GI 5321 Manutention des matériaux 3 cr. devient

GI 4321 Manutention des matériaux 3 cr.

Changement de description:

GI 4510 Systèmes manufacturiers 3 cr.

GI 4710 Etude du travail 3 cr.

5e année - Génie industriel

Changement de titre:

GI 5420 Electronique 3 cr. devient

GI 5425 Electronique et microprocesseurs 3 cr.

GI 5610 Théorie des systèmes de contrôle 3 cr. devient

GI 5615 Théorie et calculs des asservissements linéaires 3 cr.

GI 5950 Projets de génie industriel II 3 cr. devient

GI 5960 Projet de génie industriel 3 cr.

Cours aboli:

GI 5940 Projets de génie industriel I 3 cr.

Nouveau cours:

GI 5030 Analyse des systèmes de production II 3 cr.

Changement de sigle:

GC 5930 Lois, contrats, devis et éthique professionnelle 2 cr. devient

GC 5910 Lois, contrats, devis et éthique professionnelle 2 cr.

4e année - Génie industriel

PROGRAMME PROPOSE

COURS OBLIGATOIRES

GI-4220	Conception des systèmes de machinerie industrielle		
GI-4010	Eléments de génie industriel	(3 cr.)	(3 cr.)
GI-4110	Techniques de recherche opérationnelle I		(3 cr.)
AD-4291	Systèmes administratifs I	(3 cr.)	
GI-4710	Etude du travail	(3 cr.)	
GI-4120	Techniques de recherche opérationnelle II	(3 cr..)	
GI-4510	Systèmes manufacturiers	(3 cr.)	
GI-4035	Analyse des systèmes de production I	(3 cr.)	
GI-4321	Manutention des matériaux	(3 cr.)	

Cours à option: Choisir au minimum 3 cours (9 cr.) de la Liste I et 1 cours (3 cr.) de la Liste II.

5e année - Génie industrielPROGRAMME PROPOSECOURS OBLIGATOIRES

GG-5050	Economie de l'ingénieur (3 cr.)
GI-5720	Contrôle de la qualité (3 cr.)
GI-5900	Stages (0 cr.)
AD-4222	Administration du personnel I (3 cr.)
GG-5930	Lois, contrats, devis et éthique professionnelle (2 cr.)
GI-5920	Séminaires (industriel) (1 cr.)
GI-5960	Projets de génie industriel (3 cr.)
GI-5961	Hygiène industrielle (3 cr.)
GI-5521	Procédés industriels (3 cr.)

Cours à option: Choisir au minimum 5 cours (15 cr.) de la Liste I et 1 cours (min. 2 cr.) de la Liste II.

LISTE I

GI-5221	Design de machine (3 cr.)
GI-5621	Instrumentation et automatisation (3 cr.)
GI-5131	Techniques de recherche opérationnelle III (3 cr.)
GI-5425	Electronique et microprocesseurs (3 cr.)
GI-4310	Transfert de chaleur (3 cr.)
GI-4415	Circuits logiques et digitaux (3 cr.)
GI-5615	Théorie et calcul des asservissements linéaires de contrôle (3 cr.)
GI-5740	Simulation (3 cr.)
AD-5282	Analyse du comportement organisationnel (Département devra en faire la demande à l'Administration) (3 cr.)
CO-6002	Comptabilité de gestion (3 cr.)
GI-5030	Analyse des systèmes de production II (3 cr.)

Vote

unanime

ADOPTÉ.

RESOLUTION 25-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Francis Weil

"Physique-mathématiques: IN 4263 et IN 4281:

PROPOSEIN 4263

Ajouter:

Préalables: PH 1303 et neuf (9) crédits de cours avec sigle IN ou exceptionnellement avec la permission du Département de physique-mathématiques.

Concomittant: IN 4281

IN 4281

Enlever: [Préalable: PH 2313]

Ajouter:

Préalables: PH 1303 et neuf (9) crédits de cours avec sigle IN ou exceptionnellement avec la permission du Département de physique-mathématiques.

Concomittant: IN 4263 "

En faveur 15 Contre 8 Abstentions 6 ADOPTE.

RESOLUTION 26-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Francis Weil

"Nouveaux cours:

MA 1053 Calcul des affaires I (3-0) 3 cr.

Préalable: MA 122 ou MA 1103

Ce cours est surtout destiné aux étudiants de la Faculté d'administration.

Fonctions' linéaires, rationnelles et périodiques.
Représentation graphique. Suites et séries.
Limites. Continuité. Dérivées. Règles de dérivation. Dérivées de fonctions simples. Dérivation en chaîne. Fonctions exponentielles et logarithmiques. Dérivée seconde. Minima et maxima. Fonctions de plusieurs variables. Dérivée partielle. Applications.

MA 1164 Algèbre linéaire des affaires (4-0) 4 cr.

Préalable: MA 122 ou MA 1103

Ce cours est surtout destiné aux étudiants de la Faculté d'administration.

Fonctions linéaires. Systèmes d'équations et d'inéquations linéaires. Représentation graphique.
-Vecteurs. Matrices. Opérations sur les matrices. Déterminants. Matrice inverse d'une matrice carrée. Matrice échelonnée. Rang. Solution de systèmes d'équations linéaires à l'aide de la matrice inverse et par la méthode de Gauss. Introduction à la programmation linéaire. Méthode du simplexe. Applications.

Cours abolis:

MA 1156 Mathématiques linéaires des affaires (6 cr.)

MA 2053 Calcul des affaires I (3 cr.)"

AMENDEMENT

RESOLUTION 27-SAC-820222

Il est proposé par Léandre Desjardins appuyé par George Wybouw

"Que MA 1164 change de 4 à 3 crédits."

En faveur 8 Contre 8 Abstentions 14 REJETE.

Le Secrétaire fait remarquer que, pour être adoptée, une proposition doit recueillir au moins 10 votes "en faveur".

Vote sur la RESOLUTION 26:

En faveur 13 Contre 5 Abstentions 13 ADOPTE.

RESOLUTION 28-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Francis Weil
 "Remplacer BI 4361 Introduction aux pêches (4 cr.) par
 BI 4362 Dynamique des populations marines exploitées I (4 cr.);

Création de BI 4363 Dynamique des populations marines exploitées
 II (4 cr.); tant et aussi longtemps que le Centre de biologie
 marine l'assumera. Le contraire se produisant, ledit cours sera
 automatiquement aboli."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

RESOLUTION 29-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Louis Malenfant

"Certificat en enseignement correctif et individualisé

Condition d'admission

Détenir un brevet d'enseignement.

Programme proposé

BLOC A

ED 4711 Analyse du curriculum en milieu scolaire I
 ED 4712 Analyse du curriculum en milieu scolaire II
 ED 4713 Modes d'évaluation en enseignement individualisé

BLOC B

ED 4721 Individualisation des activités d'apprentissage I
 ED 4722 Organisation et gérance de l'enseignement individualisé I

BLOC C

ED 4731 Individualisation des activités de correction-feedback
 ED 4732 Individualisation des activités d'enrichissement
 ED 4733 Enseignement correctif et individualisé: techniques de
 motivation

BLOC D

ED 4741 Individualisation des activités d'apprentissage II
 ED 4742 Organisation et gérance de l'enseignement individualisé II

BLOC E

ED 4751 Problèmes en enseignement correctif et individualisé
 ED 4752 Séminaire de synthèse en enseignement correctif et individualisé

Total: 36 cr."

Vote Contre 2 Abstentions 4 ADOPTE.

RESOLUTION 30-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Jean-Guy Vienneau

"Ecole d'éducation physique et de loisirs

Que le cours LO 2101 - Les loisirs et les terrains de jeux
 soit remplacé par LO 2000 - Education aux loisirs.

Que le cours LO. 2102 - Les loisirs et le leadership soit éliminé et le crédit libéré (1 cr.) soit ajouté au LO. 4133 - Practicum.

Que le cours LO. 4301 - Loisirs et le bénévolat soit éliminé et le crédit libéré (1 cr.) soit ajouté au LO. 4133 - Practicum.

Que le stage LO. 1130 - Stage I soit éliminé et les crédits libérés (2 cr.) soient ajoutés au LO. 4133 - Practicum.

Que le stage LO. 2130 - Stage II soit éliminé et les crédits libérés (2 cr.) soient ajoutés au LO. 4133 - Practicum. (15 cr.).

Note: LO 4130 est aboli. "

Vote

Abstentions 2

ADOPTE.

RESOLUTION 31-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Louis Malenfant

"Certificat d'enseignement préscolaire

Que le cours ED 1220 Développement de la créativité soit remplacé par ED 3260 Planification du curriculum au préscolaire;

Que le cours ED 2240 Education par le mouvement soit remplacé par ED 2250 Historique des programmes pour enfants;

Que l'on ajoute ED 3270 Evaluation du comportement de l'enfant et ED 1710 Education des enfants exceptionnels.

Programme proposé

ED-1211 Développement du langage et pré-lecture	3 cr.
ED-1710 Education des enfants exceptionnels	3 cr.
ED-2211 Développement des connaissances logico-mathématiques	3 cr.
ED-2220 Atelier d'exploration du milieu	3 cr.
ED-2250 Historique des programmes pour enfants	3 cr.
ED-3210 Atelier d'exploration des phénomènes naturels	3 cr.
ED-3220 Organisation des maternelles et garderies éducatives	3 cr.
ED-3230 Pédagogie du jeu	3 cr.
ED-3260 Planification du curriculum préscolaire	3 cr.
ED-3270 Evaluation du comportement de l'enfant	3 cr.
ED-3360 Développement psychomoteur de l'enfant	3 cr.
ED-4210 Atelier d'expression d'art plastique	3 cr.

TOTAL: 36 cr."

Vote

Abstentions 2

ADOPTE.

RESOLUTION 32-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Louis Malenfant

"Baccalauréat en éducation (mention éducation spéciale)

Cours ED 3710 - Rééducation du langage et de la parole: élimination du préalable ED 1710 - Education des enfants exceptionnels.

Cours ED 1710 - Education des enfants exceptionnels est au programme de la grande majorité des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation.

- Le contenu de langage dans le cours ED 1710 n'est que de cinq (5) heures et ne prépare pas nécessairement l'étudiant au cours ED 3710.
- Suite à ces constatations, nous désirons éliminer le préalable ED 1710 au cours ED 3710 Rééducation du langage et de la parole.

Cours ED 2741 - Curriculum et méthodes d'enseignement en éducation spéciale I et ED 3741 - Curriculum et méthodes d'enseignement en éducation spéciale II: Changement de la description de cours et enlèvement des préalables à ED 2741.

Changements à l'option C

L'option C du programme du baccalauréat en éducation (mention éducation spéciale) comporte des cours en sciences sociales. Le changement proposé consiste à augmenter le nombre de cours dans la liste afin de permettre plus de choix à l'étudiant et aussi pour intégrer d'autres cours pouvant contribuer à la formation de l'élève dans le domaine des sciences sociales. Tous ces cours présentent certaines notions de base qui sont aptes à faciliter l'enseignement des sciences humaines et des sciences sociales dans le système scolaire.

Cours à option C (au moins 3 crédits)

DM 1000	Introduction à la démographie	3 cr
EC 1000	Introduction à l'économie	3 cr
GO 1301	L'homme et son milieu	3 cr
GO 1702	Géographie générale du Canada	3 cr
SO 1010	Introduction à la sociologie	3 cr
SO 1410	Introduction à l'anthropologie	3 cr
SP 1000	Introduction à la science politique I	3 cr
SP 2100	Système politique canadien	3 cr "

Vote

unanime

ADOPTE.

RESOLUTION 33-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Louis Malenfant

"Maîtrise en éducation (mention enseignement aux sourds)

Nouveaux cours:

ED 6861 Psychologie de l'enfant sourd-aveugle 3 cr.

Description:

Définition et caractéristiques de la population. Aspects historiques de la psychologie et de l'éducation de l'enfant sourd-aveugle. Etude de la physiologie des aspects multiples de cet handicap et des effets de certains syndromes reliés. Causes et symptômes. Etude des effets combinés de la surdité et de la cécité sur le développement

documentation scolaire et professionnelle dans un programme d'information en orientation. Utilisation des moyens disponibles dans l'exploration du monde scolaire et professionnel tout en tenant compte des implications sur les choix de l'élève.

que, suite à la fusion des cours ED-6314 et ED-6315 en un seul cours ED-6316, un nouveau cours soit créé et qu'il porte deux sigles., soit

ED-4392 et ED-6332 Education à la carrière

(Le sigle ED-4392 pour les programmes de baccalauréat et le sigle ED-6332 pour les programmes de maîtrise).

2) Cours à double sigle:

ED 4392/ED 6332 Education à la carrière 3 cr.

3) Baccalauréat en éducation (programme B)
Baccalauréat en éducation (mention secondaire)

Modifications:

ED 4391 L'enseignant et l'orientation (3-0) 3 cr.

Sensibilisation à l'ensemble des services d'orientation et au rôle de l'enseignant dans ces services. Notions de travail d'équipe en orientation. Initiation aux activités d'orientation pouvant faire partie du curriculum.

Que le cours ED 4392 Education à la carrière soit ajouté à la liste des cours à option des programmes de Baccalauréat en éducation (programme B) et de Baccalauréat en éducation (mention secondaire).

4) MAEd et MEd (mention administration scolaire)

Modifications:

Que, dans les conditions particulières d'admission des programmes MAEd et MEd (mention administration scolaire), la ligne " - avoir au moins trois(3) années d'expérience dans l'enseignement" soit remplacée par "- l'expérience professionnelle est fortement recommandée".

Que le cours ED 6332 Education à la carrière soit ajouté à la liste des cours à option des programmes MAEd et MEd (mention administration scolaire).

5) MAEd et MEd (mention enseignement)

Que le cours ED 6332 Education à la carrière soit ajouté à la liste des cours à option des programmes MAEd et MEd (mention enseignement), avec astérisque (*) au bas de la liste indiquant:

*Ce cours est destiné aux étudiants qui se dirigent vers l'enseignement secondaire.

6) BEd (1 an) (programme B)

Autres renseignements (à être portés à l'Annuaire):

- Les étudiants qui s'orientent vers l'enseignement à l'élémentaire doivent s'adresser au directeur du Département d'apprentissage et d'enseignement.
- Les étudiants qui s'orientent vers l'enseignement au secondaire doivent s'adresser au directeur du Département d'administration scolaire, enseignement secondaire et orientation.

Nota Bene: frais

Les étudiants devront s'attendre à déboursier un supplément afin de défrayer les coûts encourus lors des visites de deuxième année, lors des stages de troisième année, lors des stages de quatrième année ainsi qu'à l'occasion d'un retour du stage de quatrième année à la toute fin du programme.

Baccalauréat en psychologie: modificationsPROPOSE

Première année

COURS OBLIGATOIRES

PS 1101	Introduction à la psychologie I	3 cr.
PS 1102	Introduction à la psychologie II	3 cr.
FR 1885	Langue parlée et écrite II	3 cr.
FR 1886	Langue parlée et écrite II	3 cr.
BI 1701	Biologie humaine I	3 cr.
BI 1703	Laboratoire de biologie humaine I	1 cr.
*MA 1176	Mathématiques générales	6 cr.

COURS A OPTION

Sciences sociales: 3 cours d'introduction dans les disciplines enseignées à la Faculté (économie, science politique, service social, sociologie/anthropologie).

9 cr.

COURS AU CHOIX

3 cr.

TOTAL 34 cr.

*Les étudiants qui ont terminé les mathématiques 122 au secondaire pourront être exemptés du cours de MA 1176 et devront suivre 2 cours (6 crédits) des autres disciplines de la Faculté des sciences sociales recommandés par le département.

PROPOSE

Troisième année

COURS OBLIGATOIRES

PS 3341	Motivation	3 cr.
PS 3431	Sélection et traitement de l'information chez l'homme	3 cr.
PS 3531	Questions en psychologie sociale	3 cr.
PS 3602	Psychologie génétique I	3 cr.
PS 3612	Psychologie génétique II	3 cr.
PS 3820	Relations humaines II	3 cr.

COURS A OPTION

Psychologie: 2 cours	6 cr.
Sciences sociales et sciences humaines: 2 cours	6 cr.
Philosophie: 1 cours	3 cr.
TOTAL	33 cr.

Liste des laboratoires

Liste des laboratoires à option en psychologie (les laboratoires ne seront pas offerts à chaque année).

PS 2100	Laboratoire en psychologie expérimentale I	1 cr.
PS 2300	Laboratoire en psychologie sociale	1 cr.
PS 2900	Laboratoire en relations humaines I	1 cr.
PS 3100	Laboratoire de psychologie expérimentale II	1 cr.
PS 3101	Laboratoire de psychophysologie	1 cr.
PS 3700	Laboratoire en psychologie génétique I	1 cr.
PS 3900	Laboratoire en relations humaines II	1 cr.
*PS 4230	Laboratoire de psychométrie	2 cr.
PS 4700	Laboratoire en psychologie génétique II	1 cr.

*Laboratoire vivement recommandé pour ceux qui veulent poursuivre en psychologie clinique.

Modifications mineures:

- Que le nom du programme de "Certificat d'alcoolisme et autres toxicomanies" soit modifié pour devenir Certificat d'alcoologie et toxicologie.
- Que les titres des cours suivants soient modifiés:

Remplacer SS 1130 Introduction à l'alcoolisme et autres toxicomanies I par SS 1140 Introduction à l'alcoologie et à la toxicologie I;

Remplacer SS 1230 Introduction à l'alcoolisme et autres toxicomanies II par SS 1240 Introduction à l'alcoologie et à la toxicologie II.

- Modifications à l'Annuaire:

Cours à option en économie (page 270):

Programme de spécialisation: parmi les cours suivants l'étudiant choisira 9 cours dont au moins 6 devront porter le sigle EC.

Cours à option en économie (page 276):

Programme de majeur: parmi les cours suivants l'étudiant choisira 7 cours dont au moins 5 devront porter le sigle EC.

Cours à option en économie (page 284):

Les cours à option, au nombre de (6) six, seront choisis en consultation avec le directeur du Département d'économie. (18 cr.)

Doctorat en psychologie

L'étude du programme de Doctorat en psychologie est reportée indéfiniment; le CPR attendra le rapport du Comité d'étude, 3e cycle avant de procéder."

M. Weil croit qu'il n'est pas opportun d'exempter du cours MA 1176 un étudiant qui a terminé les maths 122 du secondaire. Etant donné que ces deux cours ne sont pas du tout semblables, il suggérerait à la Faculté des sciences sociales d'insérer un autre cours de mathématiques dans le programme du BPs.

Vote

Abstentions 2

ADOPTE.

RESOLUTION 36-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Michel Bastarache

" Méthodologie du droit "

Justification de la demande (tirée de la lettre de Michel Bastarache en date du 10 novembre 1981)

Initialement appelé "Initiation au processus juridique" et portant 2 crédits, ce cours fut modifié pour porter le nom "Méthodologie du droit"; il devait aussi avoir une valeur de 3 crédits. Une erreur s'est cependant glissée dans la demande au Sénat, si bien que le cours approuvé porte la mention 2 crédits sur les feuilles de présentation et 3 crédits sur le syllabus. Or, le bon syllabus n'a pas reçu préséance malgré sa présentation au Comité des programmes l'an dernier parce que la feuille de présentation lisait "inchangé". Nous demandons donc que le cours décrit au syllabus présenté l'an dernier soit bel et bien approuvé comme portant 3 crédits et que le total des crédits du programme de droit soit ramené à 96 crédits (et non 95) comme cela était déjà prévu.

Que le cours DR 1041 (2 cr.) soit aboli et remplacé par DR 1042 Méthodologie du droit (3 cr.).

Que les changements au programme LL.L.-LL.B. soient adoptés;

Que le cours DR 4000 La justice criminelle au Canada (2 cr.) soit créé. Ce cours est réservé à l'Education permanente.

Modifications au programme LL.L.-LL.B.

Cours obligatoires:

Enlever DR 2413 Droit des affaires II (3 cr.)

Cours à option:

Ajouter DR 2413 Droit des affaires	3 cr.
DR 3339 Philosophie et sociologie du droit	2 cr.
DR 3220 Histoire du droit	2 cr.

Total passe de 50 a 47 crédits."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 37-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Marielle Préfontaine

"Mineur en études familiales

Objectifs

Le programme de mineur en études familiales est axé sur la famille et son environnement immédiat c'est-à-dire le quotidien de la vie. Il vise à sensibiliser l'étudiant aux relations interpersonnelles efficaces au sein de l'unité familiale, à l'usage rationnel des biens de la vie quotidienne, de l'organisation du temps et de l'espace ainsi qu'au phénomène de consommation. Il permet également à l'étudiant de parfaire ses connaissances et de se rendre plus apte à jouer un rôle professionnel en tant qu'animateur social, qu'éducateur d'adultes, qu'agent d'information dans un ministère à vocation sociale ou dans une institution financière.

Tableau des cours

Le programme comprend 30 crédits de cours dont 24 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option.

Cours obligatoires

Vie familiale 9 cr.

EF 3112 Relations familiales	3 cr.
EF 3511 Organisation familiale	3 cr.
EF 3512 Etudes dirigées	3 cr.

Aspect de la vie quotidienne 9 cr.

NA 2612 Introduction à la nutrition	3 cr.
EF ---- Un cours en EF	3 cr.
VT ---- Un cours en VT	3 cr.

Consommation 6 cr.

EF 1112 Budget et consommation	3 cr.
EF 4112 Problèmes du consommateur	3 cr.

Cours à option	6 cr.
NA 3222 Problèmes alimentaires dans le monde	3 cr.
PI 2225 Philosophie du féminisme	3 cr.
SR 3510 Morale chrétienne: nouvelles perspectives	3 cr.
EC Choisir en fonction du programme de l'étudiant, So	
PS sous réserve d'approbation de la direction de l'Ecole."	

Georges François voudrait voir la question de concomitance référée au Comité d'étude sur la formation générale de l'étudiant. Il questionne également les exigences de diverses associations professionnelles dans certains facultés/écoles, en particulier la Faculté des sciences sociales et l'Ecole de nutrition et d'études familiales.

En faveur 24 Contre 1 Abstentions 10 ADOPTE.

RESOLUTION 38-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Marielle Préfontaine

"Programme de maîtrise

Eliminer le paragraphe 1) "Choix du directeur et du projet de recherche" et remplacer par ce qui suit:

1) Thèse

Les renseignements concernant le choix du directeur et du projet de recherche ainsi que les exigences relatives à la rédaction de la thèse sont disponibles au secrétariat de l'Ecole.

Ajouter au paragraphe 2) "Exigences relatives aux stages" la phrase suivante:

La note S ou NS est attribuée pour les stages.

Ajouter un paragraphe 3)

3) Exigences relatives aux cours

Pour qu'un cours soit comptabilisé au programme, l'étudiant doit obtenir un résultat final de C ou plus pour chaque cours.

Tableau des cours

Ajouter

**PREALABLE: Un cours de statistiques

Enlever dans le bloc des cours obligatoires "Un cours de statistiques (ST 3643 ou PS 2212 ou l'équivalent)".

Ajouter dans le bloc des cours au choix 3 crédits

EN RESUME

Préalable: un cours de statistiques équivalent à ST 2653	
Cours obligatoires	21 crédits
Cours à option	9 crédits
Cours au choix*	9 crédits
Total	39 crédits

*Le programme de cours au choix de chaque étudiant devra être élaboré conjointement par l'étudiant et son directeur de recherche et approuvé par la direction de l'Ecole des sciences domestiques.

**Le cours de stats ne devra pas figurer en "préalable";
l'intégrer aux conditions particulières d'admission.

Bloc 2) Etudes familiales (nouveau titre)

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 39-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Marielle Préfontaine

"Programme de certificat: définition

TYPE A

Ce programme du premier cycle, normalement offert à l'Education permanente, totalise de 24 à 36 crédits; il peut éventuellement constituer une partie d'un programme de baccalauréat.

L'étudiant à temps plein, inscrit à un programme de baccalauréat ne peut réclamer un certificat dans ce programme. Les personnes qui ont obtenu un baccalauréat, soit avec majeur et mineur, soit avec spécialisation, soit avec concentration dans une discipline, ne peuvent postuler un certificat de type A dans cette discipline. L'étudiant qui, avant l'obtention de son baccalauréat, a discontinué ses études à temps plein depuis au moins un an, peut réclamer le(s) certificat(s) de type A dont il a complété les exigences.

TYPE B

Ce programme de formation complémentaire, identifié comme tel par le Sénat, est normalement offert à l'Education permanente.

Il totalise de 24 à 36 crédits. Ce programme de type B fait normalement suite à un programme de baccalauréat dans la même discipline.

Les équivalences et les transferts de crédits ne sont pas autorisés; compte tenu des objectifs du programme, tout cours déjà réussi dans un autre programme doit être substitué par un autre cours dans le même domaine, sous réserve d'approbation par le doyen/directeur.

Pour être admissible, l'on doit détenir le baccalauréat ou son équivalent."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 40-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Marielle Préfontaine

"Certificat en enseignement des sciences familiales (Type B)

Profil A

NA 3611 Problèmes contemporains en nutrition	3 cr.
EF 6111 Sem. interdisciplinaire: la famille	3 cr.
EF 6112 Phénomène de la consommation	3 cr.
*Cours recommandés en NA, EF et/ou VT	18 cr.
Cours d'appoints dans des disciplines connexes	9 cr.
	<u>36 cr.</u>

Profil B

NA 1211	Science de l'alimentation I	3 cr.
NA 2612	Introduction à la nutrition	3 cr.
EF 1112	Budget et consommation	3 cr.
EF 2511	Approches pédagogiques en sciences familiales	3 cr.
EF 3112	Relations familiales	3 cr.
VT 2411	Coupe et confection I	3 cr.
EF 2112	Garderie éducative I	3 cr.

ou

ED ---- Cours en éducation préscolaire

*Cours recommandés en NA, EF et/ou VT 9 cr.
Cours d'appoints dans des disciplines connexes 6 cr.

Total 36 cr.

*Le programme de cours recommandés de chaque étudiant est élaboré conjointement par l'étudiant et son directeur d'études et approuvé par la direction de l'Ecole."

Vote

Abstention 1

ADOPTE.

RESOLUTION 41-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Marielle Préfontaine

"Sigles proposés:

<u>Sigle actuel</u>	<u>Sigle proposé</u>	<u>Crédit</u>
SD 1003	EF 1003 Ateliers de formation et d'orientation professionnelles	1
SD 1112	EF 1112 Budget et consommation	3
SD 2112	EF 2112 Garderie éducative I	3
SD 2511	EF 2511 Approches pédagogiques	3
SD 3112	EF 3112 Relations familiales	3
SD 3511	EF 3511 Organisation familiale	3
SD 3522	EF 3512 Etudes dirigées	3
SD 3711	EF 3711 Habitation et aménagement intérieur	3
SD 3722	EF 3700 Dynamique de l'habitat	3
SD 4010	EF 4010 Initiation à la recherche	3
SD 4022	EF 4022 Projet de recherche	3
SD 4112	EF 4112 Problèmes du consommateur	3
SD 4512	EF 4512 Garderie éducative II	3
SD 4513	EF 4513 Stage	3
SD 4700	EF 4700 Habitation	3
SD 4912	EF 4912 Séminaire professionnel	3
SD 4922	EF 4922 Séminaire: problèmes dans l'enseignement des sciences familiales	3
SD 6011	EF 6011 Séminaire de recherche	3
SD 6111	EF 6111 Séminaire interdisciplinaire: la famille	3
SD 6112	EF 6112 Phénomène de la consommation	3
SD 6522	EF 6522 Théories et recherche en organisation familiale	3
SD 6901	EF 6901 Stage I	3
SD 6902	EF 6902 Stage II	3
SD 6911	EF 6911 Lectures dirigées I	3
SD 6922	EF 6922 Lectures dirigées II	3
SD 6933	EF 6933 Thèse	15"

Vote

unanime

ADOPTE.

RESOLUTION 42-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Velma Wade

"Sciences infirmières: modifications à l'Annuaire

p. 308:

- f) Les expériences cliniques prévues nécessitent des dépenses supplémentaires à être assumées par l'étudiant, soit pour visites communautaires, voyages à l'hôpital ou stages.

Renseignements supplémentaires disponibles auprès de la direction de l'Ecole.

p. 309: dans la liste des cours de 2e et 3e années:

NG 2123 Clinique
NG 3641 Clinique
NG 3752 Clinique

Baccalauréat en sciences infirmières - modifications:

CH 1522 De l'atome à la cellule (3-0) 3 cr.
CH 1502 Laboratoire de chimie (0-3) 1 cr.

Cours option 3 cr.

NG 1200 L'être humain et la santé 3 cr.

Baccalauréat en sciences infirmières (pour infirmières autorisées) - modifications:

Si Chimie 122 n'a pas été fait:

CH 1502 Laboratoire de chimie (0-3) 1 cr.
CH 1101 Laboratoire de chimie
générale I (0-3) 1 cr.
CH 1511 Introduction à la chimie
générale (3-2) 4 cr.
CH 1522 De l'atome à la cellule (3-0) 3 cr.

OU

Si Chimie 122 a été fait:

CH 1522 De l'atome à la cellule (3-0) 3 cr.
CH 1502 Laboratoire de chimie (0-3) 1 cr.
Cours option 3 cr."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 43-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Lorraine Bourque

"Que le Sénat académique autorise l'admission d'étudiants à temps partiel dans le programme de MSc appliquée."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 44-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Jean-Guy Rioux

"Création de PE 3004 Socio-économie des pêches (3-0) 3 cr.; Abolition de PE 3000 Practicum en gestion des pêches I 3 cr.

BGP: Que les semestres soient réaménagés de la manière suivante:

CUS: 1 à 4, 7 et 8;

CUM: 5 et 6."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

RESOLUTION 45-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Clarence Jeffrey
 "Que la note minimale pour tous les cours obligatoires et à option
 des programmes de maîtrise de l'Université de Moncton soit "C"."

Vote Contre 6 Abstentions 6 ADOPTE.

RESOLUTION 46-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Léandre Desjardins

"Maîtrise ès arts en études acadiennes"

Responsable

La Faculté des études supérieures et de la recherche.

Description

Ce programme pluridisciplinaire et interdisciplinaire offre à l'étudiant la possibilité d'étudier l'Acadie d'aujourd'hui tant au niveau des moeurs et de la culture que des idéologies politiques, des structures sociales et économiques. L'étude de cette réalité acadienne se fera à partir d'une approche diachronique. On étudiera donc un phénomène présent en puisant dans le passé les éléments nécessaires à sa compréhension.

Objectifs

Le programme vise essentiellement à:

- 1) amener l'étudiant à connaître la réalité acadienne d'aujourd'hui, la comprendre et être capable de l'expliquer;
- 2) permettre à chacun des étudiants de saisir certaines forces en jeu dans la société acadienne, au plan social; religieux; culturel; économique; littéraire; artistique; politique;
- 3) perfectionner les savoir-faire intellectuels nécessaires à la recherche scientifique;
- 4) amener l'étudiant à développer une vision personnelle de l'avenir de la société acadienne et cultiver chez lui le goût de participer à son progrès."

Vote Abstentions 2 ADOPTE.

9.2 CPR-820210

9.2.1 Gérontologie

RESOLUTION 47-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Gary Long

"Que GR 3600 remplace PS 3630 dans la liste des cours obligatoires;
 PS 3630 figurera dans la liste des cours à option. Le Certificat
 en gérontologie demeure donc à 30 crédits."

Vote unanime ADOPTE. 9.2.2 Sophrologie

RESOLUTION 48-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Normand Carrier

"Création de PS 3730 Techniques sophroniques (3 cr.); ce cours, réservé à l'Education permanente, sera à l'essai pour une période de trois(3) ans."

Vote Abstentions 5 ADOPTE.

9.2.3 SO 1102 Introduction aux techniques de recherche documentaire (3 cr.)

RESOLUTION 49-SAC-820222

Il est proposé par Georges François appuyé par Marielle Préfontaine

"Que l'étude de la création dudit cours pour l'ensemble des étudiants de l'Université soit référée au Comité d'étude sur la formation générale de l'étudiant; le rapport dudit Comité devra être soumis au Sénat académique de mai 1982."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

9.2.4 Ecole de nutrition et d'études familiales: appellations des programmes

RESOLUTION 50-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Marielle Préfontaine

"BSc (nutrition)
BSc (économie familiale)
BSc (enseignement des sciences familiales)
MSc (nutrition-alimentation)
MSc (vêtement-textiles)
MSc (études familiales)."

Vote Contre 1 Abstention 1 ADOPTE.

9.2.5 Faculté des sciences de l'éducation: 2e diplôme de maîtrise

RESOLUTION 51-SAC-820222

Il est proposé par Georges François appuyé par Lorraine Bourque

"Pour obtenir une deuxième mention à sa maîtrise, l'étudiant doit avoir complété au moins dix-huit (18) crédits en plus des exigences de sa première maîtrise, et avoir complété tous les cours requis dans le programme de la seconde maîtrise."

Vote Contre 1 ADOPTE.

9.2.6 Faculté des sciences de l'éducation: conditions particulières d'admission

RESOLUTION 52-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Marielle Préfontaine

"Que les conditions particulières d'admission soient adoptées telles que soumises."

AMENDEMENT:

RESOLUTION 53-SAC-820222

Il est proposé par Lorraine Bourque appuyée par Jacques Allard

"Que les conditions particulières d'admission soient adoptées avec la modification suivante: mathématiques 111/112

ou préférablement 121/122."

En faveur 24 Contre 0 Abstentions 7 ADOPTE.

Vote sur la Résolution 52:

Abstentions 2 ADOPTE.

Conditions particulières d'admission telles qu'adoptées
(Résolutions 52 et 53):

A) français 122

anglais de 11e année
mathématiques 111/112 ou préférablement 121/122
histoire 112
une (1) science parmi les suivantes:
biologie 122, chimie 122, physique 122

B) Les finissants d'une école secondaire ayant une concentration de cours au secteur commerce ou industriel peuvent être admis aux programmes de BEd mention commerce ou mention art industriel respectivement. Cependant, ces étudiants devront être recommandés par leur directeur de département ou le directeur de l'école. Il est préférable que ces étudiants aient suivi des cours terminaux de langue et de mathématiques de niveau 2.

N.B. Une entrevue et/ou des tests peuvent être exigés afin d'évaluer si le candidat est apte à exercer la profession."

9.2.7 ED 6822 Le langage par les signes

RESOLUTION 54-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Lorraine Bourque

"Que le cours Le langage par les signes soit désormais identifié par les sigles suivants: ED 6822 et ED 4722. Ce cours est réservé à l'Education permanente."

Vote Contre 3 Abstentions 3 ADOPTE. 9.2.8 CUS

Le Centre universitaire de Shippagan désire offrir la première année du Baccalauréat en informatique appliquée. On y offre actuellement tous les cours de cette première année à l'exception du cours IN 2203.

Léonard LeBlanc fait lecture d'une lettre de Francis Weil, adressée à Bernard Nadeau, dans laquelle sont explicitées les conditions d'acceptation de la Faculté des sciences et de génie. Le CUS accepte lesdites conditions.

RESOLUTION 55-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Jean-Guy Rioux

"Que le CUS soit autorisé à offrir la première année du BIA en septembre 1982, compte tenu des conditions stipulées par la Faculté des sciences et de génie et de la recommandation du Comité des programmes."

Vote unanime ADOPTE.

9.2.9 Baccalauréat en sciences forestières (voir Annexe)

M. Finn fait l'historique de la question. Tout a commencé avec le projet d'un complexe forestier pour Fredericton qui ne prévoyait

rien pour les Francophones; il a été alors mis en suspens en attendant la décision de Moncton. Des recherches ont été faites auprès d'autres universités. L'Université de Moncton a été approchée par Mme Catherine Wallace de la CESPM, qui a offert quelques options quant au nombre d'années qui seraient offertes à Moncton, avec transfert ensuite à UNB.

Solution inacceptable, selon le Recteur.

L'Université a décidé de proposer un programme complet à la CESPM. Une parenthèse: l'objectif est de proposer ce programme à la CESPM, mais le Recteur n'est pas prêt à le recommander au Conseil des Gouverneurs avant d'être assuré d'un financement adéquat. Selon M. Finn, il existe la possibilité de subventions substantielles provenant d'Ottawa.

Léonard LeBlanc signale l'utilité et la nécessité d'un tel programme, démontrées par les informations recueillies. Il résume le document détaillant le programme. "L'occasion ne sera jamais meilleure", au dire de M. LeBlanc.

Il est à noter que les responsables de ce programme désirent pouvoir offrir des bourses de perfectionnement pour les professeurs impliqués ainsi que des bourses pour attirer les étudiants.

RESOLUTION 56-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Francis Weil

"Que le Baccalauréat en sciences forestières soit adopté tel que présenté."

Vote Abstentions 2 ADOPTE.

9.2.10 Maîtrise en administration publique

RESOLUTION 57-SAC-820222

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Léandre Desjardins

"Que le Sénat académique déclare le programme de maîtrise en administration publique un programme pluridisciplinaire, en principe se prononce en faveur du transfert de la responsabilité dudit programme de la Faculté d'administration à la Faculté des études supérieures et de la recherche et mandate le Conseil des études supérieures à élaborer le mécanisme d'administration et de fonctionnement nécessaire pour la considération du Sénat lors de sa prochaine réunion."

M. Roy précise ensuite sa position en tant que doyen de la Faculté d'administration. Il a l'appui des membres du Conseil de faculté et rassure l'assemblée que la Faculté n'a pas d'objections au transfert, même si un certain nombre de professeurs s'y objecte

Vote Abstention 1 ADOPTE.

M. Finn remercie les membres du Comité des programmes et souligne le travail assidu du Secrétaire général dans la préparation de la documentation des réunions.

11. CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Au nom des étudiants, Pierre Roussel et André LeBlanc soumettent leur revendication relative à l'amputation de la semaine d'étude d'automne.

RESOLUTION 58-SAC-820222

Il est proposé par André LeBlanc appuyé par Pierre Roussel

"Que le Sénat académique reconsidère sa décision du 12 novembre 1981 relative à la semaine d'étude."

En faveur 10

Contre 20

Abstentions 3

REJETE.

12. PROCHAINE REUNION

RESOLUTION 59-SAC-820222

-

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Normand Carrier

"Que la prochaine réunion se tienne le 25 mai 1982 à 13h30."

Vote

unanime

ADOPTE.

13. CLOTURE

RESOLUTION 60-SAC-820222

Il est proposé par Léandre Desjardins

"Que la séance soit levée."

La séance est levée à 18h50.

(Contresigné le _____)

Gilbert Finn, président

Gilles Long, secrétaire